

CNOT, rassemblement devant le Sénat

« Que justice soit rendue »

Hier, lors du rassemblement des familles victimes du terrorisme affiliées au Comité national contre l'oubli et la trahison (CNOT) en face du siège du Sénat, la délégation de ce comité n'a pu rencontrer le président du Conseil de la nation, M. Bachir Boumaâza. Ce dernier, qui assistait aux débats sur le projet gouvernemental, a chargé son secrétaire général de recevoir les représentants du CNOT. « Je n'ai pas le temps », leur a-t-il signifié par l'intermédiaire de son SG. La délégation composée de six membres, dont M^{mes} Houria Saïhi et Zinou, n'était pas satisfaite de sa rencontre avec le secrétaire général de Boumaâza étant donné qu'il ne pouvait donner suite à leurs revendications. « Je ne suis qu'un administrateur et non un politicien. Je ne ferai que transmettre votre message », leur a-t-il indiqué. Une autre copie de la lettre a été également remise au SG de l'Assemblée populaire nationale (APN). A travers la lettre adressée aux premiers responsables du Sénat et de l'APN, le CNOT sollicite le Conseil constitutionnel pour la vérification de la constitutionnalité

du décret sur la « grâce amnistiant » signé par le Président de la République,

M. Abdelaziz Bouteflika, le 10 janvier dernier à la veille de l'expiration du délai accordé aux groupes terroristes pour se rendre. « Le Conseil constitutionnel se devrait, pour garantir un Etat de droit, de mettre fin à une dérive, au seul bénéfice des intégristes islamistes qui proclamaient « *la mithaq, la doustour* » et qui n'ont pas hésité à assassiner des parlementaires qui ont défendu les institutions de la République », est-il écrit dans la déclaration du CNOT. Aussi, le comité estime que la loi s'est imposée au peuple, en général, et aux familles victimes du terrorisme, en particulier. En revanche, la justice ne s'est pas imposée aux terroristes. Avec les dépassements signalés et le non-respect des délais fixés par les autorités, le CNOT réitère son appel pour l'application stricte et rigoureuse de la loi.

S'agissant des terroristes qui se sont déjà rendus aux commissions de probation, le CNOT demande qu'une commission d'enquête parlementaire s'attache à vérifier leurs

activités pour dévoiler ceux qui ont commis des crimes de sang et les juger. « Comment amnistier des terroristes sans d'abord les condamner ? C'est inconcevable dans un Etat de droit », s'est interrogée une mère de famille ayant perdu son mari et ses quatre enfants lors du massacre de Bentalha avant d'enchaîner : « Je ne pardonnerai jamais aux égorgeurs. » Ces propos émanaient de la majorité des manifestants, hommes et femmes rencontrés hier lors du rassemblement et qui gardent toujours les souvenirs atroces de leurs proches assassinés par les hordes terroristes. L'un d'eux n'a pas manqué de déclarer : « M^{me} Flici nous a tous trahis. » Il y a lieu de signaler que les personnes regroupées hier devant le Sénat ont été empêchées de tenir un sit-in sur le boulevard Zighout Youcef. Un important dispositif sécuritaire a été dépêché sur les lieux. La colère des familles victimes du terrorisme risque de prendre plus d'ampleur dans les prochains jours. Les actions à entreprendre par le CNOT seront bientôt connues.

S. I.

Le Matin 02.02.2000